



Laisser les directeurs d'école choisir les enseignants : une idée qui ne fait pas l'unanimité

Éducation

Emmanuel Macron veut expérimenter à Marseille le choix des enseignants par les directeurs d'école eux-mêmes. Une annonce qui partage les syndicats et observateurs.

Durée : 5 min



Emmanuel Macron, le 2 septembre 2021 à Marseille

[afp.com/Guillaume HORCAJUELO](https://www.afp.com/Guillaume_HORCAJUELO)

Article Abonné

La déclaration a pris tout le monde de court. Jeudi, à l'occasion de la présentation de son plan "Marseille en grand" pour la deuxième ville de France, le chef de l'État a annoncé l'expérimentation, dans 50 écoles, de la liberté du choix des enseignants par les directeurs. La mesure entrerait en vigueur dès la rentrée 2022 dans la cité phocéenne. "On doit permettre à nos enseignants d'être relevés parfois quand ils sont dans les quartiers difficiles. On doit surtout permettre aux enseignants de choisir ces quartiers et les projets pédagogiques qui vont avec", a-t-il précisé. Si l'expérimentation était concluante, Emmanuel Macron souhaiterait la généraliser "dans d'autres territoires de la République".

Était-ce véritablement le moment ? Depuis le suicide de Christine Renon, en septembre 2019, les directeurs et directrices d'école aspirent à d'importantes évolutions de leurs conditions de travail. Manque de temps, d'aide administrative, de moyens financiers pour mener à bien leur mission... Les nombreuses défaillances pointées à l'occasion de ce drame ne semblent toujours pas prises en compte par l'Éducation nationale. Le Covid-19 et le casse-tête lié aux différents protocoles sanitaires n'ont rien arrangé à la situation.

Outre le fond, la forme de la mesure présentée par le président de la République interroge également. Faire du directeur d'école un chef d'équipe, en charge du recrutement de son équipe, n'avait pas encore été abordé en haut-lieu, insistent les syndicats interrogés par L'Express. L'expérimentation répond cependant à une volonté plus ancienne de redéfinition de la fonction de directeur d'école. Elle aussi sujette à débat.



Offre limitée. 2 mois pour 1€ sans engagement
"Hors-sol"

"Oui, nous avons été surpris. A Marseille, on attendait des mesures concrètes. Sur place, les enseignants font ce qu'ils peuvent avec des conditions dégradées. Ils attendaient, donc, des moyens financiers. C'est hors-sol, et ça ne tient pas compte de la réalité de terrain", cingle Guislaine David, porte-parole du SNUipp-FSU, majoritaire chez les enseignants du premier degré. Une enveloppe de 1,5 milliard d'euros a bien été promise par Emmanuel Macron, mais elle concerne tous les aspects du plan, comprenant aussi des volets sur le transport ou encore la santé.

"Le maire de Marseille explique que la ville a des écoles indignes de la République. A Marseille, ce n'est ni l'engagement ni la motivation des personnels qui est en jeu", complète de son côté Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa. "On a même plutôt l'impression que c'est la faute des enseignants si les écoles vont mal", insiste Guislaine David.

Actuellement, les enseignants sont affectés dans les écoles en fonction de leur choix. Celui-ci est ensuite affiné selon un barème qui s'appuie notamment sur l'ancienneté, la situation familiale, le fait d'avoir déjà occupé ou non des postes en éducation prioritaire (REP ou REP+).

"Le principe c'est l'équité de traitement", explique encore Guislaine David. "Là, on va donc sur quelque chose qui est en dehors du cadre." A terme, la syndicaliste exhibe le danger du clientélisme. "Le directeur dirait d'un enseignant : je n'en veux plus dans mon école et je l'envoie ailleurs. A l'heure actuelle, il faut une enquête. Sinon il y aurait des dérives terribles dans l'Éducation nationale. C'est l'inspection de l'Éducation nationale qui prend la décision. C'est encore ce qui nous diffère d'une d'entreprise privée." L'école en quête de (vrais) chefs

Les modalités demeurent floues. "Aujourd'hui en REP+ ou REP, dans les classes dédoublées, il y a des postes à profils. Les candidats sont reçus par des commissions, avec des inspecteurs. Peut-être que le directeur ferait partie de cette commission. Ce qui serait très différent de choisir l'ensemble des enseignants qui seraient dans l'école", tempère Stéphane Crochet.

Reste que la proposition d'Emmanuel Macron instaurerait, de facto, une certaine hiérarchie au sein des écoles. Car les 45 000 fonctionnaires en poste actuellement sont avant tout des enseignants, et n'ont pas le rôle de supérieur hiérarchique de leurs pairs (incarné sur le papier par l'inspecteur de l'Éducation nationale). Les directeurs ou directrices d'établissements ont à leur charge l'animation de l'équipe pédagogique, la relation avec les collectivités, la gestion administrative, et cumulent donc un certain temps en cours. C'est seulement à partir de 13 classes gérées qu'un directeur peut prétendre à être entièrement déchargé de la partie enseignement.

Pour tous les autres, la double casquette est de mise. Loic Breilloux, directeur d'une école de huit classes, près de Limoges, juge la situation déjà critique. "Un tiers de mon temps est dévolu à la direction et c'est loin de suffire", confie-t-il à L'Express. C'est sur ces sujets, ainsi que sur les moyens alloués, que le gouvernement devrait axer ses propositions selon lui. "Alors, dans l'absolu, je ne suis pas contre, un jour, choisir une équipe enseignante. Mais c'est très loin d'être la priorité du moment. Il nous faut tout simplement du temps."

Un effort a toutefois été réalisé en ce sens par le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer. Quelque 600 ETP (équivalents temps plein) supplémentaires ont été alloués au renforcement des décharges des directeurs d'école, pour la rentrée 2021. De même qu'un coup de pouce financier. La prime de 450 euros versée en 2020 a été renouvelée lors de cette nouvelle rentrée des classes.



"On ne va pas cracher dessus. Mais ce n'est pas avec plus de sous que l'on pourra faire plus de boulot que l'on en fait déjà", pense encore Loic Breilloux, qui milite plutôt sur l'abandon de la charge d'une classe. Un avis qui rejoint celui de plusieurs syndicats, qui souhaitent l'émergence de vrais leaders à la tête des écoles. "On peut difficilement être enseignant et directeur d'école. Il y a un rôle différent à jouer. L'école a besoin d'une personnalité qui l'incarne avec les familles, les collectivités. On a besoin de davantage lui donner cette légitimité", estime ainsi Laurent Hoefman, président du SNE (Syndicat national des écoles).

Une loi dans les clous

La mesure portée par Emmanuel Macron se télescope avec l'actualité parlementaire. La loi portée par la députée du Val-d'Oise Cécile Rilhac, en deuxième lecture à l'Assemblée nationale d'ici le 20 septembre, crée justement un statut de directeur d'école. S'il n'était, jusqu'ici, pas question d'une possibilité de recrutement de la part de ces nouveaux directeurs, la nouvelle inquiète malgré tout les syndicats. Guislaine David voit dans les propos du chef de l'État un "teaser" de la loi Rilhac, auquel son syndicat, le SNUipp-FSU est vivement opposé. Déjà voté, le texte actuel ne peut toutefois être amendé.

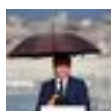
Le souhait de laisser aux directeurs d'établissement le soin de recruter ses professeurs remonte en fait à beaucoup plus loin. "Mon objectif est simple : des établissements avec des équipes unies, partageant un projet éducatif fort. Dans ce cadre, oui, il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement. Cela se pratique d'ailleurs dans les lycées français à l'étranger et participe à leur rayonnement. Les professeurs auraient tout à gagner à ces évolutions", avait déclaré Jean-Michel Blanquer à *l'Obs* en 2017, peu de temps après l'élection d'Emmanuel Macron. L'Institut Montaigne, réputé proche du président, y serait aussi favorable de longue date. De quoi fortement nuancer l'effet de surprise.

Opinions

Chronique



Par le Pr Gilles Pialoux
Analyse



Jean-Laurent Cassely
Chronique



Abnousse Shalmani
Ultimatum



Christophe Donner

